



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénéfices

Question écrite n° 54332

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'évolution de la répartition des profits des entreprises. Suite à la commande du Président de la République d'un rapport « partage de la valeur ajoutée, partage des profits écarts de rémunération en France », on constate que 7 % du profit des sociétés non financières sont affectés aux salariés, 36 % au profit des détenteurs du capital et 57 % aux investissements. Cette réalité est donc bien éloignée de la règle des trois tiers prônée par le Président de la République face à la crise du pouvoir d'achat. Il souhaiterait donc connaître les mesures que le Gouvernement va prendre afin d'assurer une meilleure répartition de profits dans les entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54332

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6796

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)